

**MAIRIE DE
PLOUGOULM**



Conseil Municipal du 27 juin 2024

Procès-verbal

Date de convocation : 21/06/2024

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 15 pour les 6
premières délibérations
16 ensuite
Votants : 18 pour les 6
premières délibérations
19 ensuite

Maire : M. Patrick GUEN
Secrétaire de séance : Frédéric RICHARD

Le Conseil municipal de PLOUGOULM s'est réuni le 27 juin 2024 à 20h00, sous la Présidence de M Patrick GUEN, Maire.

Etaient présents : M Patrick GUEN, M. Sébastien DELANOE, Mme Marie-Hélène QUIEC, M Bruno ARRIAGA, Mme Sonia SENANT, Mme Gwénola MEVEL, Mme Claudie DEMANGE, M. Régis MIOSSEC, M. Joël CHOQUER, M. Frédéric RICHARD, M. Vincent BOUTOILLER (arrivé à 20h50), M. Eric MIOSSEC, M. Yann BELLEC, M. Gilles CRIBIER, Mme Angélique QUERE, Mme Sophie HALLEGOT,

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir : Mme Virginie SOCHARD qui a donné pouvoir à Mme Marie-Hélène QUIEC, Mme Alicia CAROFF qui a donné pouvoir à M. Régis MIOSSEC, Mme Emmanuelle BERTEVAS qui a donné pouvoir à Mme Claudie DEMANGE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024
2. Changement de destination et prix de vente Plougoulmoise
3. Demande de subvention CAF : minibus
4. Demande subvention CAF : médiathèque
5. Budget principal : décision modificative
6. Budget principal : autorisation de réaliser un emprunt
7. Lotissement : prix de vente au m²
8. Tarifs municipaux
9. Convention SDEF
10. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – aménagements des sentiers littoraux
11. Délégation du Maire
12. Présentation du rapport d'activités 2023 HLC
13. 1% artistique

Monsieur le Maire précise que les points 10, 12 et 13 ont été ajoutés à l'ordre du jour suite à l'envoi de la convocation.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2024

(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Procès-verbal envoyé à l'ensemble des conseillers par courriel le 7 mai 2024.

Les conseillers adoptent le compte rendu à l'unanimité (18 votes car M. Vincent BOUTOILLER est arrivé en cours de séance à 20h50).

2. Changement de destination et modification du prix de vente de la Plougoulmoise

(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n°2023.10.08 le bâtiment cadastré section AS 80 et 196, pour une contenance globale de 250m² a été déclassé et de fait, a été intégré dans le domaine privé de la commune. En complément, par délibération n°2023.10.08Bis, l'aliénation du bien a été votée afin qu'il soit vendu.

A présent, afin de faciliter la vente du bien, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder au changement de destination du bien, le passant de local commercial à local d'habitation.

En complément, Monsieur le Maire rappelle que le bien a été mis en vente par Maître Sophie BIZIEN le 11 janvier 2024 au prix de 80 000€ net vendeur. A présent, toujours afin de faciliter la vente du bien, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à accepter une marge de négociation de 10%.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (18 votes car M. Vincent BOUTOILLER est arrivé en cours de séance à 20h50), les conseillers autorisent le Maire à :

- Déposer et signer toutes les pièces relatives à une demande de Déclaration préalable permettant le changement de destination du bien

Accepter une marge de négociation de 10% et engager toutes les démarches nécessaires à la vente du bâtiment.

3. Demande de subvention auprès de la CAF : minibus

(Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Dans le cadre du projet d'achat d'un minibus 9 places pour les ACM de Plougoulm, Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès de la CAF.

Le montant de la demande de subvention est établi à 18 888 € correspondant à 70% du montant HT prévisionnel (26 983 €) selon le plan de financement ci-après :

DÉPENSES en € : <i>à indiquer en HT pour les collectivités territoriales et en TTC pour les associations</i>		RECETTES en €	
20 – Immobilisations incorporelles			
21 – Immobilisations corporelles	26 983		
211 – Acquisition (terrains ou locaux)		108 – Apport personnel	8 095
213 - Travaux		1311 – Subvention Etat	
21301 – V.R.D.		1312 – Subvention Conseil Régional	
21302 – Assurance maîtrise d'ouvrage		1313 – Subvention Conseil départemental	
21303 – Honoraires d'architecte		1314 – Subvention Commune ou Communauté de Communes	
21304 – Bureau de contrôle		1315 – Subvention Collectivités publiques	
215 – Installations techniques		1316 – Subvention entreprises publiques	
2183 – Equipement – Matériel informatique		1317 – Subvention entreprises privées	
2184 – Equipement en mobilier		1318 – Autres subventions	
2101 – Imprévus		13184 – Subvention ou prêt CAF	18 888
		13185 – Subvention CNAF	
		164 – Emprunts	
TOTAL DES DEPENSES	26 983	TOTAL DES RECETTES	26 983

Monsieur le Maire précise que ce plan de financement est fait sur la base d'un premier devis. Le prix du minibus, et par conséquent le montant de la subvention seront amenés à changer à la marge en fonction des véhicules disponibles au moment de l'achat.

M. Eric MIOSSEC demande si ce montant est réaliste.

M. le Maire précise que la demande sera probablement reportée à l'année prochaine mais qu'il convient de demander le maximum.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (18 votes car M. Vincent BOUTOILLER est arrivé en cours de séance à 20h50), les conseillers autorisent le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF.

4. Demande de subvention auprès de la CAF : ludothèque (Rapporteur : M. Le Maire/Délibération)

Dans le cadre du projet d'achat de jeux de société et de jeux vidéo pour l'espace ludothèque de la médiathèque, le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès de la CAF.

Le montant de la demande de subvention est établi à 2 376€ correspondant à 70% du montant HT prévisionnel (3 395 €) selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES en €		RECETTES en €	
Achats		Apport personnel	1019
6065 - Fournitures non s'	3395	Subvention Etat	
		Subvention Conseil Régional	
Services extérieurs		Subvention Conseil départemental	
		Subvention Commune ou Communauté de Communes	
Autres services extérieurs			
Impôts et taxes		Autres subventions : préciser	
Charges de personnel			
Charges supplétives			
Charges financières			
Dotations aux amortissements			
		subvention ou prêt CAF	2376
TOTAL DES DEPENSES	3395	TOTAL DES RECETTES	3395

Après en avoir délibéré à l'unanimité, (18 votes car M. Vincent BOUTOILLER est arrivé en cours de séance à 20h50), les conseillers autorisent le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF.

5. Budget principal : décision modificative
(Rapporteur : Mme QUIEC/Délibération)

Section d'investissement				
Dépenses				
	Prévisions	Nouvelles propositions	Total (BP + DM)	
31 - Médiathèque				
2313	Constructions (en cours)	231 300,00 €	218 700,00 €	450 000,00 €
2031	Frais d'études	20 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	8 800,00 €	1 300,00 €	10 100,00 €
TOTAL DEPENSES		250 000,00 €		
Recettes				
	Prévisions	Nouvelles propositions	Total (BP + DM)	
Sans opération				
1641	Emprunts en euros	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €
TOTAL RECETTES		250 000,00 €		

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent la décision budgétaire modificative ci-dessus à 15 votes pour (car M. Vincent BOUTOILLER est arrivé en cours de séance à 20h50), Mme Sophie HALLEGOT vote contre, M. Eric MIOSSEC et M. Gilles CRIBIER s'abstiennent.

6. Budget principal : Autorisation de réaliser un emprunt (Rapporteur : Mme QUIEC/Délibération)

Mme Quiec rappelle qu'un emprunt de 250 000 € est inscrit, par décision modificative, au budget principal 2024 (délibération n° 2024.06.05) pour financer les travaux de la médiathèque.

Elle informe les conseillers que le prêt sera effectivement demandé et ajusté lorsque les crédits actuels ne permettront plus de financer l'opération. Mme QUIEC précise que plusieurs organismes bancaires seront sollicités et le choix de l'organisme se fera en fonction de l'offre qui sera économiquement la plus avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 15 votes pour (car M. Vincent BOUTOILLER est arrivé en cours de séance à 20h50), 1 vote contre (Mme Sophie HALLEGOT) et 2 abstentions (M. Eric MIOSSEC et M. Gilles CRIBIER) :

- ✓ Autorise le Maire à solliciter les organismes bancaires pour demander un prêt
- ✓ Donne tout pouvoir au Maire pour signer le contrat de prêt et régler les modalités afférentes à cet emprunt.

Arrivée de M. Vincent BOUTOILLER.

7. Lotissement communal Ti-Ker : prix de vente au m² (Rapporteur : Mme QUIEC/Délibération)

Madame QUIEC rappelle qu'un lotissement communal de 10 lots est prévu d'une surface totale cessible de 4 212 m² hors voirie.

Madame QUIEC informe les conseillers que les travaux de viabilisation du lotissement vont bientôt débuter et que les coûts correspondants sont actuellement connus. Ainsi, il convient de déterminer le prix de vente des lots en vue de leur commercialisation. Le calcul du coût de revient de l'opération s'établit comme suit :

Désignation du lotissement / ZA :
Ti-Ker

AIDE A LA DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS

CALCUL DU COÛT DE PRODUCTION	
Surface totale du terrain	5 000 m ²
dont surface cessible	4 200 m ²
dont communs et voirie	800 m ²
Achat terrain (HT)	62 573,44
Études (HT)	21 000,00
Travaux (HT)	199 700,00
Frais accessoires (HT)	
Intérêts de la dette	35 000,00
Subventions	
Coût de production HT	318 273,44
Coût de prod HT/m ² surface cessible	75,78 €/m ²

DÉTERMINATION DU PRIX D'ÉQUILIBRE	
Prix de vente HT/m ²	75,78 €/m ²
TVA sur marge/m ²	12,85 €/m ²
Prix de vente TTC/m ²	88,43 €/m ²

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
Taux de TVA	20,00 %
TVA sur l'achat du terrain ?	

PRIX DE VENTE FIXE PAR LA COLLECTIVITÉ	
Prix de vente	89,00 €/m ²
TVA sur marge/m ²	12,75 €/m ²
HT/m ² pour la commune	76,25 €/m ²
TTC/m ² pour l'acquéreur	89,00 €/m ²

INCIDENCE BUDGÉTAIRE	
Gain pour la collectivité =>	+0,47 €/m ²
Reversement au profit du BP =>	2 360,00 €

Sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA à la marge c'est-à-dire que la TVA s'applique sur la différence entre le prix de vente des terrains et le prix de revient de la parcelle.

Partant du principe que la commune n'a pas vocation à dégager de marge sur ce projet, il est proposé de fixer le prix de vente à 89 € TTC le m².

Ainsi, il est proposé d'établir la tarification des lots du lotissement Ti-Ker tel que présenté :

Lot	Surface du lot	Prix HT	Prix TVA à la marge incluse
1	380 m ²	28 975 €	33 820 €
2	415 m ²	31 643,75 €	36 935 €
3	517 m ²	39 421,25 €	46 013 €
4	449 m ²	34 236,25 €	39 961 €
5	452 m ²	34 465 €	40 228 €
6	408 m ²	31 110 €	36 312 €
7	409 m ²	31 186,25 €	36 401 €
8	397 m ²	30 271,25 €	35 333 €
9	375 m ²	28 593,75 €	33 375 €
10	410 m ²	31 262,50 €	36 490 €

Enfin, il est nécessaire de rappeler que :

- Suivant l'article R.442-I2 du Code de l'urbanisme, le versement d'une indemnité d'immobilisation peut être demandé à l'acquéreur sans excéder 5% du prix de vente. Les fonds versés à ce titre seront consignés en compte bloqué.
- Tout acquéreur devra se conformer au règlement du lotissement et aux prescriptions des bâtiments de France.

M. Eric MIOSSEC demande quels sont les travaux supplémentaires depuis la commission finances du 25 juin 2024.

MME QUIEC précise que ce sont les dépenses liées aux réseaux électriques.

M. le Maire précise les montants HT de la participation communale : 8 700 € pour la partie basse tension, 3 500€ pour la partie éclairage public, 13 000€ pour la partie télécommunication.

M. Sébastien DELANOE trouve que 89€ le m² c'est trop cher pour un lotissement communal.

M. Régis MIOSSEC ajoute qu'un prix plus attractif servirait l'intérêt collectif pour faire venir des familles.

Mme Sophie HALLEGOT demande s'il est possible de réserver les lots aux primo-accédants.

M. Le Maire précise que non car le souhait est que tous les terrains soient vendus, ainsi il ne faut pas se limiter aux primo-accédants. Il précise que les terrains seront vendus uniquement pour des projets de résidence principale.

M. Bruno ARRIAGA complète en présentant le cahier des charges du lotissement.

Après en avoir délibéré à 13 votes pour, et 6 abstentions (M. Sébastien DELANOE, M. Régis MIOSSEC, Mme Alicia CAROFF, M. Frédéric RICHARD, M. Vincent BOUTOUILLER et M. Joël CHOQUER), les conseillers :

- Décident de vendre les lots du lotissement communal au prix de 89 € TTC le m² hors frais de notaire à la charge de l'acquéreur,
- Autorisent le Maire à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires à la vente des terrains et à signer les promesses et actes de vente correspondants.

8. Tarifs 2024

(Rapporteur Mme QUIEC/Délibération)

Mme QUIEC présente les tarifs révisés ci-dessous.

Mairie de Plougoum					Tarifs 2024		
LOCATIONS (par jour)							
		Journée	demi-journée	Caution			
Salle Omnisports	Particulier de Plougoum	330,00 €	165,00 €	500,00 €			
	Chauffage (par manifestation)	facturation de la consommation de carburant					
Salle Goariven	Particulier de Plougoum (petite salle)	100,00 €		700,00 €			
	Particulier de Plougoum (grande salle)	250,00 €		700,00 €			
	Café "obsèques" (les 2 salles)		35,00 €				
	Employés communaux (petite salle)	50,00 €		700,00 €			
Boulodrome	Employés communaux grande salle)	125,00 €		700,00 €			
	Particulier de Plougoum	200,00 €		500,00 €			
	Commerces Plougoumois	100,00 €		500,00 €			
Percolateur	Particulier de Plougoum	20,00 €		100,00 €			
Table et chaises	Particulier par jour de location (1 table + 6 chaises)	5,00 €		100,00 €			
SERVICES							
Remorque déchets verts	La remorque	100,00 €					
Photocopies, fax, enveloppes	Gratuit mais limité						
DEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC (tarif annuel au prorata du nombre de mois de présence et de la surface sur la base d'une journée par semaine)							
Commerçants ambulants	emplacement < ou = 10 m ² (sans électricité)	200,00 €					
CIMETIERE							
Concessions de cimetière	Tarif au m ²	15 ans	30 ans				
		40,00 €	80,00 €				
Columbarium	Emplacement	500,00 €					
	Concession	120,00 €	180,00 €				
Cave-urne	Emplacement	200,00 €					
	Concession	100,00 €	150,00 €				
Jardin du souvenir	Plaque en granit à coller	30,00 €					

BIBLIOTHEQUE			
Bibliothèque	Abonnement	(+ de 26 ans)	10,00 €
	Gratuité pour les - 26 ans, demandeurs d'emploi, minima sociaux, nouveaux arrivants (la 1ère année)		
	Activités "inspiration"		5,00 €
	Activités "création"		10,00 €
Désherbage			Entre 0.10 et 2 €
CAMPING			
Camping	Adulte		5,28 €
	Enfant (de 3 à 18 ans)		3,50 €
	Emplacement		5,00 €
	Branchement électrique		4,00 €
	Garage mort		10,00 €
	Taxe de séjour (+ 18 ans)		selon tarif HLC (0.22 € en 2022)
	Dosette de lessive + jeton		4,00 €
	Douche (si pas d'emplacement)		2,00 €
	Petite épicerie		Entre 1 € et 5 €
	Pain		Entre 1 € et 2 €

Cantine	Maternelles	l'unité	Tranche 1 : 0-650 €	Tranche 2 : 651-850 €	Tranche 3 : 851-1050 €	Tranche 4 : 1051 - 1250 €	Tranche 5 : >1250 € ou QF non communiqué	
			0,50 €	1,00 €	1,00 €	2,70 €		
	Primaires	l'unité	0,50 €	1,00 €	3,80 €			
	Si repas spécial fourni par les parents (sous condition)			1/2 tarif				
	Pénalité si pas de réservation en ligne (occasionnel)			+ 1,00 € / repas				
Pénalité si pas de réservation en ligne (récurrent)			+ 3,00 € / repas					
En fonction des quotients familiaux CAF et MSA			Tranche 1 : 0-650 €	Tranche 2 : 651-850 €	Tranche 3 : 851-1050 €	Tranche 4 : 1051 - 1250 €	Tranche 5 : >1251 € ou QF non communiqué	
Garderie périscolaire (lundi, mardi, jeudi et vendredi)	la 1/2 heure		0,50 €	0,60 €	0,70 €	0,70 €	0,80 €	
	Pénalité de retard après la fermeture		+ 5,00 €					
	Forfait si réservation mais pas présence		+ 0,50 €					
	Majoration si pas de réservation en ligne		+ 0,50 €					
ACM Périscolaire à compter du 01/09/2024	Journée complète avec repas		8,00 €	9,50 €	12,50 €	13,50 €	15,00 €	
	Journée complète sans repas		7,00 €	8,50 €	9,50 €	10,50 €	12,00 €	
	1/2 journée avec repas		5,00 €	7,00 €	8,50 €	9,00 €	10,50 €	
	1/2 journée sans repas		4,00 €	5,00 €	6,00 €	7,00 €	7,50 €	
ACM Extrascolaire (sport) à compter du 01/09/2024	Tarif à l'année (+tarif grosses sorties)		50,00 €	55,00 €	60,00 €	66,00 €	72,00 €	

Tarifs pour les associations communales	Location des salles communales		Journée	semi-journée	Caution
		Salle Omnisports	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Salle Goariven	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Algéco	0,00 €	0,00 €	0,00 €
		Boulodrome	0,00 €		0,00 €
		Vidéoprojecteur	0,00 €		500,00 €
		Sono	0,00 €		500,00 €
		Percolateur	0,00 €		100,00 €
		Tables et chaises	0,00 €		100,00 €
Reprographie (couleur ou N&B)	A4	l'unité		0,20 €	
		recto verso		0,30 €	
	A3	l'unité		0,30 €	

M. Le Maire précise que les tarifs suivent l'harmonisation avec le centre de Plounévez-Lochrist avec application au 01/09/2024 pour suivre une année scolaire complète. Mme Sophie HALLEGOT, complète en précisant que, de toute façon, le délai était trop court pour changer les tarifs pour les prochaines vacances scolaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal valide les tarifs municipaux pour l'année 2024 tels que proposés.

9. Convention avec le SDEF pour l'éclairage public – rénovation mât + lanterne rue Losquédic (Rapporteur : M. ARRIAGA/Délibération)

ECLAIRAGE PUBLIC – Rénovation mât + lanterne – Rue de Losquédic - Ouv 137

M. Arriaga présente au Conseil Municipal le projet suivant : éclairage public – rénovation mât + lanterne – Rue de Losquédic – Ouv 137.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUGOULM afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- Rénovation mât + lanterne	2 400,00 € HT
Soit un total de.....	2 400,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	950,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- Rénovation mât + lanterne	1 450,00 €
Soit un total de.....	2 400,00 €

Les travaux de rénovation du point lumineux seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du SDEF conformément à l'article L 2224-36 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Accepte le projet de réalisation des travaux : Rénovation mât + lanterne – Rue de Losquédic - Ouv 137
- Accepte le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 1 450€,
- Autorise le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.
-

10. Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage – aménagement de sentiers littoraux

(Rapporteur : Mme QUIEC/Délibération)

Dans le cadre de la compétence espaces naturels, telle que définie par ses statuts, HLC souhaite soutenir les communes dans la réalisation d'aménagements des sentiers littoraux de randonnée. Les communes restent néanmoins maître d'ouvrage des aménagements réalisés et propriétaires des fournitures livrées.

Aussi pour une question de cohérence des aménagements, d'interlocuteurs unique auprès des financeurs extérieurs, il a été convenu le principe d'une intervention sous maîtrise d'ouvrage unique de HLC et de la passation d'une convention de délégation de

maîtrise d'ouvrage déléguée entre HLC et la Commune ayant pour objet de confier à HLC le soin de réaliser au nom et pour le compte de la commune les aménagements considérés.

La présente convention a pour objet de confier au mandataire qui l'accepte le soin de réaliser au nom et pour le compte de la commune la réalisation des prestations liées aux travaux d'aménagement des sentiers littoraux et de définir les modalités de participation financière de la commune pour la réalisation de ces travaux.

HLC devra y procéder au nom et pour le compte de la commune, conformément aux études et projets qui ont reçu son agrément.

La commune délègue à HLC :

- La définition des conditions administratives et techniques d'étude et d'exécution du projet
- Le choix de l'entrepreneur/fournisseur, la signature des contrats de travaux et/ou de fournitures après approbation de la commune
- La réalisation du projet conformément aux marchés passés
- Le versement de la rémunération aux entreprises de travaux ou titulaires d'un contrat de fourniture
- Le préfinancement de la part communale
- La réception de l'ouvrage ou des fournitures

Le montant prévisionnel des aménagements et fournitures, toutes prestations confondues, est plafonné à 4200 €.

Le programme prévisionnel de l'opération a été défini par la commune et HLC et est présenté ci-dessous :

HAUT LEON COMMUNAUTE							
Depenses				Recettes			
Objet	Article	Chapitre	Montant	Objet	Article	Chapitre	Montant
Pose de ganivelles	458114	458	4 200,00 €	Participation commune	458214	458	1 044,48 €
				Subvention CEREMA	458214	458	2 800,00 €
TOTAL REEL			4 200,00 €	TOTAL REEL			3 844,48 €
Clôture	2041411	041	355,52 €	Clôture	458214	041	355,52 €
TOTAL ORDRE			355,52 €	TOTAL ORDRE			355,52 €
TOTAL			4 555,52 €	TOTAL			4 200,00 €

Budget Commune							
Depenses				Recettes			
Objet	Article	Chapitre	Montant	Objet	Article	Chapitre	Montant
Avance sur Immo	238	23	1 044,48 €	FCTVA	10222	10	688,97 €
TOTAL REEL				TOTAL REEL			688,97 €
Après PV	2113	041	1 044,48 €	Après PV	238	041	1 044,48 €
Subvention HLC	2113	041	355,52 €	Subvention HLC	13251	041	355,52 €
Subvention CEREMA	2113	041	355,52 €	Subvention CEREMA	1328	041	355,52 €
TOTAL ORDRE			1 755,52 €	TOTAL ORDRE			1 755,52 €
TOTAL			2 800,00 €	TOTAL			2 444,48 €

M. Bruno ARRIAGA précise que les ganivelles servent à protéger les dunes.

Les conseillers autorisent le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage et à prendre toute décision s'y rapportant, à 18 votes pour et 1 abstention (Mme Sophie HALLEGOT).

11. Délégation du Maire (Rapporteur M. Le Maire)

Tiers	Objet	Montant TTC
SDEF	Effacement EP rue de prat coulm	8 100,00 €
A3 Paysage	Aménagement RD 10 rondpoint du croissant	806,76 €
ECR environnement ouest	Aménagement RD 10 rondpoint du croissant	1 279,95 €
ECR environnement ouest	Aménagement RD 10 rondpoint du croissant	1 535,94 €
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	Mission coordination SPS Médiathèque : phase rénovation	686,40 €
CALC architectes	Note d'honoraire 9	4 031,12 €
CALC architectes	Note d'honoraire 11	2 943,10 €
Bergot	Médiathèque lot 06 cloisons	16 065,06 €
SA BCME	Echéance du 29/12/2023 - Aménagement et rénovation des structures sportives	2 417,67 €
Le bihan	Médiathèque plomberie chauffage ventilation	28 849,03 €
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	Mission contrôle technique médiathèque - remise du rapport initial 3eme paiement	576,00 €
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	Mission coordination SPS : niveau 2	686,40 €
Santé bois	Médiathèque Traitement des bois	9 655,80 €
CALC architectes	Note d'honoraire 11	2 943,10 €
CALC architectes	Note d'honoraire 12	2 671,10 €
Le bihan	Médiathèque lot 12 : plomberie chauffage et ventilation	7 418,80 €
SEITE MENUISERIE	Médiathèque lot 4 Menuiserie ext alu	10 237,03 €
WESCO	Plateaux espace Hermine	470,40 €
AC environnement	Aménagement RD 10 rondpoint du croissant	678,00 €
Géomètre-expert	Bornage RD 10 rondpoint du croissant	1 104,00 €
Mairie de Roscoff	Scène Mobile	600,00 €
BIANNIC BOIS	Médiathèque lot 2 charpente	12 260,40 €
Lautech	Médiathèque lot 11 électricité	21 132,85 €
Bergot	Médiathèque lot 6 - cloisons sèches - isolation	21 873,31 €
SDEF	Effacement EP rue de Prat Coulm	20 200,00 €
Dep energie	Led salle polyvalente	9 318,11 €
COMAT&VALCO	Remplacement table de location population	2 342,88 €
PROLIANS CMB	Barillets école Charles Perrault	328,88 €
WESCO	Couverts espaces hermine	51,74 €
Création du chateau	Réparation mur du cimetière	20 472,00 €
LACROIX SIGNALISATION	Panneaux de signalisation	733,82 €
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	Mission contrôle technique médiathèque - remise du rapport initial 4eme paiement	576,00 €
Florian LEVER	Médiathèque facture complémentaire couverture	4 832,40 €
SDEF	Effacement EP rue de Prat Coulm	20 200,00 €
Bergot	Médiathèque lot 6 - cloisons sèches - isolation	6 402,13 €
Bergot	Médiathèque lot 06 cloisons	2 390,46 €
Bergot	Médiathèque lot 06 cloisons	4 908,11 €
BIANNIC BOIS	Médiathèque lot 02 charpente	4 719,60 €
BIANNIC BOIS	Médiathèque lot 05 menuiserie	14 997,41 €
Lautech	Médiathèque lot 11 électricité	13 950,28 €
Le bihan	Médiathèque lot 12 plomberie	13 505,60 €
MOAL couverture	Médiathèque lot 03 couverture	3 412,36 €
J.Pacot	Changement fenêtres salle Goariven	3 109,70 €
POLDIS	Téléphones espace Hermine	79,90 €
PERRAMANT	Tondeuse sur coussin d'air et souffleur thermique	1 420,20 €
Ouest collectivité	110 chaises usage communal	4 350,00 €
David Olier	Gouttière salle polyvalente	2 551,68 €
PREMEL CABIC	Pose pompe immergée lavoir du cantel	3 464,40 €
LUCITEA OUEST	Remplacement armoire électrique feux du croissant	11 901,59 €

Guivarch plafonds	Médiathèque lot 07 plafond suspendus	15 754,15 €
Guivarch plafonds	Médiathèque lot 07 plafonds suspendus	6 048,83 €
TPAE	Situation travaux 1 zonage des eaux pluviales	12 060,00 €
Amazon	Vidéoprojecteur salle de conseil	763,84 €
GROUPE PIERRE LE GOFF	Aspirateur bâtiments communaux	333,60 €
APAVE INFRASTRUCTURES ET CONSTRUCTION FRANCE	Mission contrôle technique médiathèque - remise du rapport initial 5ème paiement	576,00 €
CALC architectes	Note d'honoraire 11	2 943,10 €
CALC architectes	Note d'honoraire 12	2 671,10 €
CALC architectes	Honoraires 13 médiathèque	2 943,10 €
CALC architectes	Honoraires 14 médiathèque	1 471,56 €
CALC architectes	Honoraires 15 médiathèque	1 743,56 €
CALC architectes	Honoraires 16 médiathèque	2 943,10 €
CALC architectes	Honoraires 15 médiathèque	2 943,10 €
Valtra	Roto broyeuse sprinta	19 360,80 €
ENEDIS	Modification branchement électrique médiathèque	1 095,60 €
Granit breton construction	Médiathèque lot 08 Carrelage - faïence - revêtement sol	21 189,92 €
Le coz	Médiathèque lot 09 peinture	7 439,64 €
Element 5	Boite de retour livre médiathèque	420,00 €

12. Présentation du rapport d'activités 2023 HLC (Rapporteur M. Le Maire)

Monsieur le Maire présente le rapport qui a été envoyé à l'ensemble des conseillers par courriel le 21 juin 2024.

13. 1% artistique (Rapporteur Mme QUIEC)

Mme QUIEC présente des photos de certaines œuvres dans le cadre du 1% artistique pour la médiathèque.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 21h45.

Le Maire,
Patrick GUEN



Le secrétaire de séance
Frédéric RICHARD

